
Nombre de membres**en exercice:** 15**Séance du samedi 23 mai 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement convoqué le , s'est réuni sous la présidence de .

Présents : 15**Votants:** 15**Sont présents :** Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Alain CONSTANTIN, Odile DAUPHIN, Christian FERAYROLLES, François FERAYROLLES, Christiane GAYDIER, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT**Représentés:****Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:**

Objet: Election du Maire (simple)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues à l'art L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : /
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Yannick TOURNADRE - quinze voix (15 voix)

M. Yannick TOURNADRE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Objet: Fixation du nombre d'adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de quatre (4) postes d'adjoints au maire.

Objet: Election des Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17,

Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
-

Ont obtenu :

- M. Patrick MEYNIE - QUINZE voix - 15 voix

M. Patrick MEYNIE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint.

Election du deuxième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Christine SEPCHAT - QUINZE voix - 15 voix

Mme Christine SEPCHAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième Adjointe.

Election du troisième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
-

Ont obtenu :

- Mme Emilie CHABORY - QUINZE voix - 15 voix

Mme Emilie CHABORY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième Adjointe.

Election du quatrième Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8
-

Ont obtenu :

- M. François FERAYROLLES - QUINZE voix - 15 voix

M. François FERAYROLLES ayant obtenu la majorité absolue est proclamé quatrième Adjoint.

Objet: Désignation conseiller communautaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner deux conseillers communautaires pour siéger à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

La désignation s'effectue à main levée, les résultats sont les suivants :

M. Yannick TOURNADRE - Maire et M. Patrick MEYNIE - 1er adjoint sont désignés à l'unanimité des membres présents conseillers communautaires pour siéger à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense